

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 11 avril (S/2002/411) et à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 12 avril (S/2002/412), à la suite desquelles le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA) a été prorogé jusqu'au 15 juillet 2002.

Comme vous le savez, j'avais demandé à mon Conseiller chargé des missions spéciales en Afrique, le Secrétaire général adjoint Ibrahim A. Gambari, de conduire une mission d'évaluation intégrée en Angola et de formuler des recommandations quant aux tâches dont l'ONU pourrait se charger pour faciliter l'application du « Mémorandum d'accord pour la cessation des hostilités et le règlement des questions militaires en suspens au titre du Protocole de Lusaka ». L'équipe a achevé l'évaluation et ses conclusions serviront de base à mon prochain rapport au Conseil. Le Secrétariat met la dernière main à la planification de la future structure et du mécanisme de coordination de la présence de l'ONU en Angola, ainsi que de son siège.

Pour l'heure, je voudrais prier le Conseil de sécurité de bien vouloir proroger le mandat du BUNUA en conservant les effectifs à leur niveau actuel pour une période d'un mois, jusqu'au 15 août 2002. Je présenterai mon rapport au Conseil avant l'expiration de cette période.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-48226 (F) 170702 170702